



PROTCOLE SANITAIRE

VISITEURS

Dernière mise à jour : 28 février 2022

La sécurité et la santé de tous restent une priorité pour l'organisation du Salon International de la Plongée Sous-Marine.

Nous surveillons de très près la situation liée à l'épidémie de coronavirus et sommes en contact permanent avec les autorités publiques et les syndicats professionnels de l'évènementiel.

Le Salon International de la Plongée Sous-Marine respectera le protocole sanitaire lié au contexte de la pandémie de COVID-19 mis en place par les autorités publiques.

La situation liée à la propagation du coronavirus étant évolutive, les différentes actions menées par l'organisation pourront être mises à jour d'ici l'évènement en fonction des annonces gouvernementales et préfectorales.

PROTCOLE SANITAIRE VISITEURS

- Le port du masque est recommandé dès l'âge de 6 ans dans les files d'attente à l'extérieur comme dans le Hall.
- Pour toute personne de plus de 16 ans, le pass vaccinal est obligatoire pour accéder au Salon. Disponible en format papier et numérique, le pass vaccinal consiste à présenter l'une des preuves ci-dessous :
 - ✓ Un certificat de vaccination** (schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise)
 - ✓ Un certificat de rétablissement de la covid-19 de plus de 11 jours
 - ✓ Un certificat de contre-indication médicale faisant obstacle à la vaccination.
- Pour les mineurs de 12 à 15 ans, le pass sanitaire est obligatoire pour accéder au Salon.

**Seuls les vaccins autorisés par l'Agence Européenne du Médicament sont reconnus (Pfizer/BioNTech, Moderna, l'AstraZeneca et Janssen).

Pour les personnes vaccinées à l'étranger :

<https://www.sante.fr/obtenir-un-passe-vaccinal-en-cas-de-vaccination-letranger>

A noter : Il n'y a pas de jauge limite concernant le nombre de visiteurs en intérieur.